

Séance du 02 décembre 2024

Présents : M. J-M.DUPONT, Président ;
MM M. BATISTINI, J. CAUDRON, G. COUPE, F. DEFOURNY,
M. DELIGNE, F. DESPRETZ, A. DE VOS, S. DIEU, E. DISABATO,
B. DULIERE, C. DUFRASNE, E. FALLY, I. GENARD, D. GROUSELLE,
G. GOFFIN, V. LIVOLSI, A. MALOU, F. MATANI, A. MURATORE,
S. PANDOLFI, G. PISTONE, L. RIFAUT, JJ. ROUSSEAU,
J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. van HOUT, Conseillers
Communaux ;
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

Conseil Communal - Présidence temporaire - Communication

Conformément à l'ordre décroissant de l'article L1122-15 alinéa 2 du CDLD, le Conseil est présidé par le conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre.

La présidence du Conseil Communal, avant l'adoption du pacte de majorité est assurée par Monsieur Jean-Marc DUPONT, Bourgmestre sortant.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, M. BATISTINI, J. CAUDRON, G. COUPE, F. DEFOURNY,
M. DELIGNE, F. DESPRETZ, A. DE VOS, S. DIEU, E. DISABATO,
B. DULIERE, E. FALLY, I. GENARD, D. GROUSELLE, G. GOFFIN, V. LIVOLSI,
A. MALOU, F. MATANI, A. MURATORE, G. PISTONE, L. RIFAUT, JJ. ROUSSEAU,
J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. van HOUT

D E C I D E :

Article unique :

Prendre acte que la présidence est assurée par Monsieur Jean-Marc DUPONT, Bourgmestre sortant.

La délibération requise est adoptée.

Validation des élections communales – Communication

Le Président donne connaissance à l'assemblée de l'arrêté du Collège Provincial du Hainaut du 04 novembre 2024 qui valide les élections communales du 13 octobre 2024.

Proclamation (Listes)

Numéro de la liste	Nom de la liste	Nombre de sièges
3	PS	13
6	Be Frameries	8
5	MR & Vous	6

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, M. BATISTINI, J. CAUDRON, G. COUPE, F. DEFOURNY,
M. DELIGNE, F. DESPRETZ, A. DE VOS, S. DIEU, E. DISABATO,
B. DULIERE, E. FALLY, I. GENARD, D. GROUSELLE, G. GOFFIN, V. LIVOLSI,
A. MALOU, F. MATANI, A. MURATORE, G. PISTONE, L. RIFAUT, JJ. ROUSSEAU,
J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. van HOUT

D E C I D E :

Article unique :

De prendre acte de l'arrêté du Collège Provincial du Hainaut du 04 novembre 2024 qui valide les élections communales du 13 octobre 2024.

La délibération requise est adoptée.

Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités

Par ses articles L4142-1 à L4142-2, le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) prévoit les dispositions suivantes :

« §1 Sous réserve des conditions spécifiques énoncées aux alinéas suivants, pour pouvoir être élu et rester conseiller communal (...), il faut être électeur, conserver les conditions d'électorat visées à l'article L4121-1 du présent Code ou à l'article 1^{er} bis de la loi électorale communale, et ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion ou de suspension prévus aux articles L4121-2 et L4121-3 du présent Code au plus tard le jour de l'élection.

(...)

Pour l'application du présent article, la condition de nationalité énoncée à l'article L4121-1 §1^{er} doit être remplie au plus tard le jour de la présentation des candidatures.

De même, la condition d'inscription au registre de la population de la commune et de résidence dans le secteur concerné doit être remplie au plus tard le 1^{er} août de l'année durant laquelle ont lieu les élections.

§2 Ne sont pas éligibles :

- 1. Ceux qui sont privés du droit d'éligibilité par condamnation*
- 2. Ceux qui sont exclus ou suspendus de l'électorat par application des articles L4121-2 et 3*
- 3. Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne qui, par l'effet d'une décision individuelle en matière civile ou d'une décision pénale prononcée dans leur Etat d'origine, sont déchus du droit d'éligibilité en vertu du droit de cet Etat*

4. *Ceux qui sans préjudice de l'application des dispositions prévues aux 1° et 2°, ont été condamnés, même avec sursis, du chef de l'une des infractions prévues aux articles 240, 241, 243, et 245 à 248 du Code pénal, commises dans l'exercice de fonctions locales, cette inéligibilité cessant douze ans après la condamnation*
5. *Ceux qui ont été condamnés pour ces infractions visées par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie ou sur la base de la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale, cette inéligibilité cessant 18 ans après la condamnation*
6. *Ceux qui sans préjudice de l'application prévue aux 1° et 2°, étaient administrateurs d'une association au moment des faits à la suite desquels elle a été condamnée, même avec sursis, pour l'une des infractions prévues par la loi du 30 juillet 1981 ou la loi du 23 mars 1995 et cette inéligibilité cessant 18 ans après la condamnation. Il n'est pas fait application de l'alinéa précédent aux administrateurs qui apportent la preuve qu'ils ne connaissaient pas les faits qui ont fondé la condamnation en cause ou que, lorsqu'ils en ont eu connaissance, ils ont aussitôt démissionné de toutes leurs fonctions au sein de ladite personne morale; »*
7. *Le Gouverneur de la province, à sa sortie de fonction, pendant les deux années qui suivent;*
8. *Ceux qui ont été déchus de leur mandat en application de l'article L5431-1, cette inéligibilité cessant 6 ans après la notification de la décision du Gouvernement ou de son délégué constatant la déchéance;*
9. *Dans la (ou les) Commune(s) où il exerce sa fonction, le Directeur Général, le Directeur Général de centre public d'action sociale, le Directeur Financier, le Directeur Financier de centre public d'action sociale ou le Receveur Régional;*
10. *Dans une des Communes de la province où il exerce sa fonction, le Directeur Général et le Directeur Financier;*
11. *Les membres du Gouvernement de la Communauté germanophone (décret du 21 novembre 2016, art.15)*

§3 De même et conformément à l'article 127 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à 2 niveaux, les fonctionnaires de police ne sont pas éligibles.

Aucune condition d'incompatibilité relevée aux articles L1125-1 à L1125-5 n'a été relevée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, M. BATISTINI, J. CAUDRON, G. COUPE, F. DEFOURNY,
M. DELIGNE, F. DESPRETZ, A. DE VOS, S. DIEU, E. DISABATO,
B. DULIERE, E. FALLY, I. GENARD, D. GROUSELLE, G. GOFFIN, V. LIVOLSI,
A. MALOU, F. MATANI, A. MURATORE, G. PISTONE, L. RIFAUT, JJ. ROUSSEAU,
J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. van HOUT

ACTE :

Article unique :

Que les élus sont bien dans les conditions d'éligibilité et qu'ils ne répondent aucunement à une des conditions d'incompatibilité actées dans le CDLD

La délibération requise est adoptée.

Prestation de serment et installation des Conseillers Communaux

Le Président, Monsieur Jean-Marc DUPONT, Conseiller Communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre, est appelé à prêter serment en qualité de conseiller communal entre les mains de Madame Florence van HOUT, Première Echevine sortante. Il est ensuite installé en qualité de Conseiller Communal.

Monsieur Jean-Marc DUPONT, Président de séance invite ensuite les élus à prêter entre ses mains le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD, à savoir : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Il procède ensuite à leur installation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, M. BATISTINI, J. CAUDRON, G. COUPE, F. DEFOURNY, M. DELIGNE, F. DESPRETZ, A. DE VOS, S. DIEU, E. DISABATO, B. DULIERE, E. FALLY, I. GENARD, D. GROUSELLE, G. GOFFIN, V. LIVOLSI, A. MALOU, F. MATANI, A. MURATORE, G. PISTONE, L. RIFAUT, JJ. ROUSSEAU, J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. van HOUT

ACTE :

Article 1 :

Que Monsieur Jean-Marc DUPONT, Président de séance, Bourgmestre sortant, prête serment en qualité de Conseiller Communal entre les mains de Madame Florence van HOUT, Première Echevine sortante.

Article 2 :

Que Mesdames et Messieurs BATISTINI Muriel, CAUDRON Jérôme, COUPE Geoffrey, DEFOURNY Florence, DELIGNE Michel, DESPRETZ Fabrice, DE VOS Alessia, DIEU Sophie, DISABATO Emmanuel, DULIERE Barbara, FALLY Elodie, GENARD Isabelle, GROUSELLE David, GOFFIN GUILLAUME, LIVOLSI Vincenzo, MALOU Arnaud, MATANI Fabrice, MURATORE Angela, PISTONE Gaëlle, RIFAUT Louis, ROUSSEAU Jean-Jacques, SOTTEAU Joël, STIEVENART Ghislain, van HOUT Florence prêtent serment en qualité de Conseillers Communaux entre les mains de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Bourgmestre sortant, Président du Conseil.

La délibération requise est adoptée.

Elections communales – Prise d’acte des désistements en vertu de l’article L1122-4 du CDLD

Madame Isabelle URBAIN, élue sur la liste P.S., par sa lettre du 25 octobre 2024, fait savoir qu’elle renonce à son mandat de conseillère communale.

Madame Barbara CROMBEZ, élue sur la liste P.S., par son mail du 14 novembre 2024, fait savoir qu’elle renonce à son mandat de conseillère communale.

Sur proposition du Collège Communal, l’Assemblée, à l’unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, M. BATISTINI, J. CAUDRON, G. COUPE, F. DEFOURNY,
M. DELIGNE, F. DESPRETZ, A. DE VOS, S. DIEU, E. DISABATO,
B. DULIERE, E. FALLY, I. GENARD, D. GROUSELLE, G. GOFFIN, V. LIVOLSI,
A. MALOU, F. MATANI, A. MURATORE, G. PISTONE, L. RIFAUT, JJ. ROUSSEAU,
J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. van HOUT

ACTE :

Article unique :

Le désistement de Mesdames Isabelle URBAIN et Barbara CROMBEZ de leur mandat de conseillère communale

La délibération requise est adoptée.

Examen des conditions d’éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s’étant désistés

Notre Assemblée vient, par décision motivée, de prendre acte des désistements déposés par Mesdames Isabelle URBAIN et Barbara CROMBEZ. Il a été fait appel aux deux premiers suppléants de la liste PS, Monsieur Claude DUFRASNE et Madame Sarah PANDOLFI.

Il convient de vérifier les pouvoirs de ces derniers.

Les conditions d’éligibilité de Monsieur Claude DUFRASNE et de Madame Sarah PANDOLFI ont été vérifiées par le Président du bureau principal communal.

Monsieur Claude DUFRASNE et Madame Sarah PANDOLFI ont remis une attestation sur l’honneur par laquelle ils attestent qu’ils ne répondent aucunement à une des conditions d’incompatibilité actées dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Sur proposition du Collège Communal, l’Assemblée, à l’unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, M. BATISTINI, J. CAUDRON, G. COUPE, F. DEFOURNY,
M. DELIGNE, F. DESPRETZ, A. DE VOS, S. DIEU, E. DISABATO,
B. DULIERE, E. FALLY, I. GENARD, D. GROUSELLE, G. GOFFIN, V. LIVOLSI,
A. MALOU, F. MATANI, A. MURATORE, G. PISTONE, L. RIFAUT, JJ. ROUSSEAU,
J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. van HOUT

ACTE :

Article unique :

Que Monsieur Claude DUFRASNE et Madame Sarah PANDOLFI sont bien dans les conditions d'éligibilité et qu'ils ne répondent aucunement à une des conditions d'incompatibilité actées dans le CDLD.

La délibération requise est adoptée.

Prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés

En application de l'article L1126-1 du CDLD, il appartient au Président de séance de recevoir la prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés et de procéder à leur installation.

Monsieur Claude DUFRASNE prête serment en qualité de conseiller communal entre les mains de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Président de séance.

Madame Sarah PANDOLFI prête serment en qualité de conseillère communale entre les mains de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Président de séance.

Formule de prestation de serment :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, M. BATISTINI, J. CAUDRON, G. COUPE, F. DEFOURNY,
M. DELIGNE, F. DESPRETZ, A. DE VOS, S. DIEU, E. DISABATO,
B. DULIERE, C. DUFRASNE, E. FALLY, I. GENARD, D. GROUSELLE, G. GOFFIN,
V. LIVOLSI, A. MALOU, F. MATANI, A. MURATORE, S. PANDOLFI, G. PISTONE,
L. RIFAUT, JJ. ROUSSEAU, J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. van HOUT

ACTE :

Article unique :

Que Monsieur Claude DUFRASNE prête serment en qualité de Conseiller Communal entre les mains de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Président de séance.

Que Madame Sarah PANDOLFI prête serment en qualité de conseillère communale entre les mains de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Président de séance.

La délibération requise est adoptée.

Fixation du tableau de préséance

Suite à l'installation des conseillers communaux et en application des articles 1 à 3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, l'ordre de préséance est établi comme suit :

Noms & Prénoms des Conseillers	Date d'ancienneté	Nbre des suffrages obtenus
STIEVENART Ghislain	01/01/1989	576
DISABATO Emmanuel	04/12/2006	900
DUPONT Jean-Marc	04/12/2006	440
DESPRETZ Fabrice	24/09/2009	667
van HOUT Florence	24/05/2012	582
MALOU Arnaud	03/12/2012	1776
DUFRASNE Claude	03/12/2012	211
DELIGNE Michel	03/12/2018	519
DIEU Sophie	03/12/2018	434
SOTTEAU Joël	03/12/2018	298
GROUSELLE David	24/10/2022	272
RIFAUT Louis	26/06/2023	301
GENARD Isabelle	30/05/2024	282
BATISTINI Muriel	02/12/2024	636
CAUDRON Jérôme	02/12/2024	545
DEFOURNY Florence	02/12/2024	476
MATANI Fabrice	02/12/2024	322
DULIERE Barbara	02/12/2024	299
MURATORE Angela	02/12/2024	283
ROUSSEAU Jean-Jacques	02/12/2024	260
GOFFIN Guillaume	02/12/2024	245
PISTONE Gaëlle	02/12/2024	235
FALLY Elodie	02/12/2024	222
COUPE Geoffrey	02/12/2024	216
PANDOLFI Sarah	02/12/2024	192
LIVOLSI Vincenza	02/12/2024	153
DE VOS Alessia	02/12/2024	144

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, M. BATISTINI, J. CAUDRON, G. COUPE, F. DEFOURNY, M. DELIGNE, F. DESPRETZ, A. DE VOS, S. DIEU, E. DISABATO, B. DULIERE, C. DUFRASNE, E. FALLY, I. GENARD, D. GROUSELLE, G. GOFFIN, V. LIVOLSI, A. MALOU, F. MATANI, A. MURATORE, S. PANDOLFI, G. PISTONE, L. RIFAUT, JJ. ROUSSEAU, J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. van HOUT

ACTE

Article unique :

Le tableau de préséance tel que présenté :

Noms & Prénoms des Conseillers	Date d'ancienneté	Nbre des suffrages obtenus
STIEVENART Ghislain	01/01/1989	576
DISABATO Emmanuel	04/12/2006	900
DUPONT Jean-Marc	04/12/2006	440
DESPRETZ Fabrice	24/09/2009	667
van HOUT Florence	24/05/2012	582
MALOU Arnaud	03/12/2012	1776
DUFRASNE Claude	03/12/2012	211
DELIGNE Michel	03/12/2018	519
DIEU Sophie	03/12/2018	434
SOTTEAU Joël	03/12/2018	298
GROUSELLE David	24/10/2022	272
RIFAUT Louis	26/06/2023	301
GENARD Isabelle	30/05/2024	282
BATISTINI Muriel	02/12/2024	636
CAUDRON Jérôme	02/12/2024	545
DEFOURNY Florence	02/12/2024	476
MATANI Fabrice	02/12/2024	322
DULIERE Barbara	02/12/2024	299
MURATORE Angela	02/12/2024	283
ROUSSEAU Jean-Jacques	02/12/2024	260
GOFFIN Guillaume	02/12/2024	245
PISTONE Gaëlle	02/12/2024	235
FALLY Elodie	02/12/2024	222
COUPE Geoffrey	02/12/2024	216
PANDOLFI Sarah	02/12/2024	192
LIVOLSI Vincenza	02/12/2024	153
DE VOS Alessia	02/12/2024	144

La délibération requise est adoptée.

Communication - Démission d'une conseillère de l'action sociale - Prise d'acte

Madame Angela MURATORE, pressentie à la fonction d'Echevine, a remis, par son mail daté du 19 novembre 2024, la démission de sa fonction de conseillère CPAS à dater du 1er décembre 2024.

L'incompatibilité avec le mandat d'Echevine est dès lors levée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, M. BATISTINI, J. CAUDRON, G. COUPE, F. DEFOURNY,
M. DELIGNE, F. DESPRETZ, A. DE VOS, S. DIEU, E. DISABATO,
B. DULIERE, C. DUFRASNE, E. FALLY, I. GENARD, D. GROUSELLE, G. GOFFIN,
V. LIVOLSI, A. MALOU, F. MATANI, A. MURATORE, S. PANDOLFI, G. PISTONE,

L. RIFAUT, JJ. ROUSSEAU, J. SOTTEAU, G. STIEVENART, F. van HOUT

Article unique :

De prendre acte de la démission de Madame MURATORE de sa fonction de conseillère CPAS

La délibération requise est adoptée.

Vote du pacte de majorité

En application de l'article L1123-1 §2 , 3 et 4 du CDLD, un projet de pacte de majorité émanant des groupes politiques Be Frameries et MR&Vous a été déposé entre les mains de la Directrice Générale le 15 octobre 2024 à 13h45.

Il a été porté à la connaissance du public par voie d'affichage à l'Administration Communale sans délais.

Le pacte de majorité reçu répond aux prescrits légaux.

Il reprend les élus suivants :

Bourgmestre :	Emmanuel DISABATO
1 ^{ère} Echevine :	Florence van HOUT
2 ^{ème} Echevin :	Ghislain STIEVENART
3 ^{ème} Echevine :	Angela MURATORE
4 ^{ème} Echevin :	Fabrice DESPRETZ
5 ^{ème} Echevine :	Florence DEFOURNY
Président du CPAS :	Louis RIFAUT

Le pacte de majorité est voté en séance publique et à haute voix

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, G. STIEVENART, E. DISABATO, F. DESPRETZ, F. van HOUT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. DEFOURNY, F. MATANI, B. DULIERE, A. MURATORE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS,.

D E C I D E :

PAR 14 VOIX "POUR" et 13 VOIX "CONTRE"

Article unique :

De voter le pacte de majorité en séance publique du Conseil Communal et à voix haute comme suit :

Bourgmestre :	Emmanuel DISABATO
1 ^{ère} Echevine :	Florence van HOUT
2 ^{ème} Echevin :	Ghislain STIEVENART
3 ^{ème} Echevine :	Angela MURATORE
4 ^{ème} Echevin :	Fabrice DESPRETZ
5 ^{ème} Echevine :	Florence DEFOURNY
Président du CPAS :	Louis RIFAUT

La délibération requise est adoptée.

Bourgmestre - Installation et prestation de serment

Suite à l'adoption du pacte de majorité et en application de l'article L1123-4 du CDLD, le Bourgmestre est Monsieur Emmanuel DISABATO.

En application de l'article L1122-15 du CDLD, il appartient à Monsieur Jean-Marc DUPONT, Bourgmestre sortant de procéder à la prestation de serment du Bourgmestre, Monsieur Emmanuel DISABATO.

Celui-ci est dès lors déclaré installé dans sa fonction et prend la présidence du conseil.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, G. STIEVENART, E. DISABATO, F. DESPRETZ, F. van HOUT, A. MALOU, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. DEFOURNY, F. MATANI, B. DULIERE, A. MURATORE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS,.

ACTE :

Article unique :

La prestation de serment de Monsieur Emmanuel DISABATO en qualité de Bourgmestre entre les mains de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Président de séance.

La délibération requise est adoptée.

Prestation de serment des Echevins

Suite à l'adoption du pacte de majorité et en application de l'article L1123-8 §2 du CDLD, il appartient au Président de séance de recevoir la prestation de serment des Echevins et de procéder à leur installation.

Pour ce qui concerne le Président de CPAS, celui-ci ne pourra prêter serment en qualité de membre du Collège Communal qu'à dater de son installation au sein du Conseil de l'Action Sociale.

Le Conseil de l'action sociale étant fixé au 09 décembre, le Président de CPAS prêtera serment lors de la séance du Conseil Communal du 16 décembre 2024.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN,
G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS,

ACTE :

Article unique :

Les prestations de serment de Mesdames Florence van HOUT, Angela MURATORE, Florence DEFOURNY, et Messieurs Ghislain STIEVENART, Fabrice DESPRETZ en qualité d'Echevins entre les mains de Monsieur Emmanuel DISABATO, Président du Conseil et Bourgmestre en titre.

La délibération requise est adoptée.

Désignation des Conseillers de l'Action Sociale

En application de Loi Organique des CPAS, en vertu de l'article 6, le centre public de l'action sociale est administré par un conseil de l'action sociale composé de 11 membres pour les communes dont la population est comprise entre 15.001 et 50.000 habitants.

En application de l'article 10, la Loi Organique des CPAS prévoit que les sièges au conseil de l'action sociale soient répartis par groupe politique proportionnellement au nombre de sièges dont chaque groupe politique bénéficie au sein du Conseil Communal.

En ce qui concerne la Commune de Frameries, la répartition est la suivante :

5 sièges dévolus au PS :

3 sièges dévolus à Be Frameries :

3 sièges dévolus à MR & Vous

Conformément à la législation, le Bourgmestre assisté de la Directrice Générale, a reçu le 3^{ème} lundi de novembre qui suit les élections communales, soit le 18 novembre 2024 les actes de présentation suivants :

11 sièges à attribuer :

5 sièges au PS :

Candidats :

Arnaud MALOU

Barbara CROMBEZ

Lucas ITALIANO

Serge DHONT
Jocelyne DEMOUSTIER

3 sièges à Be Frameries :

Candidats :
Philippe DEBAISIEUX
Virginie WATTIEZ
Pascale ROUSSEAU

3 sièges à MR & vous :

Candidats :
Louis RIFAUT
Maxime BOLLAERT
Anne-Julie PARQUET

Après examen, il s'avère qu'aucun candidat présenté ne tombe sous le coup des prohibitions visées dans la législation.

Le nombre de candidats équivalant au nombre de mandats à pourvoir, le Conseil Communal est invité à adopter ces actes de présentation et à proclamer les candidats élus de plein droit.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN,
G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS,

D E C I D E :

Article 1^{er}

De proclamer les candidats suivants élus de plein droit :

5 sièges au PS :

Arnaud MALOU
Barbara CROMBEZ
Lucas ITALIANO
Serge DHONT
Jocelyne DEMOUSTIER

3 sièges à Be Frameries :

Philippe DEBAISIEUX
Virginie WATTIEZ
Pascale ROUSSEAU

3 sièges à MR & vous :

Louis RIFAUT
Maxime BOLLAERT

Anne-Julie PARQUET

La délibération requise est adoptée.

Désignation des Conseillers de police

Conformément aux dispositions de la Loi du 07/12/1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et de l'arrêté royal du 20/12/2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de Police dans chaque Conseil Communal modifié par l'Arrêté Royal du 07/11/2018, il appartient au Conseil Communal de procéder à l'élection des membres du Conseil de Police.

Pour rappel, l'article 2 de l'Arrêté Royal précité est remplacé par : « *Chaque acte de présentation de candidats doit être introduit, en double exemplaire à la maison communale à une date fixée par le Bourgmestre qui se situe entre le quatrième et le septième jour avant la convocation des conseillers communaux à la réunion au cours de laquelle l'élection des membres du conseil de police aura lieu.*

Chaque acte de présentation est déposé entre les mains du Bourgmestre assisté du Directeur Général, soit par le Conseiller Communal, ou un des Conseillers Communaux signataires, soit par la personne désignée à cet effet par le Conseiller précité ou les Conseillers précités.

La personne qui introduit l'acte reçoit le second exemplaire en retour après signature pour réception».

En application de l'Arrêté Royal du 20/12/2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil Communal, 3 actes de présentation ont été reçus.

6 candidats sont proposés, à savoir :

CANDIDATS MEMBRES EFFECTIFS	CANDIDATS MEMBRES SUPPLEANTS
1. BATISTINI Muriel	DUPONT Jean-Marc
2. DELIGNE Michel	MALOU Arnaud
3. DIEU Sophie	CAUDRON Jérôme
4. DE VOS Alessia	
5. LIVOLSI Vincenza	
6. PISTONE Gaëlle	GENARD Isabelle

Le Conseil de Police est composé de 23 membres effectifs pour la zone pluricommunale.

Soit 5 effectifs pour l'entité de Frameries.

Chaque conseiller dispose de 3 voix.

Le Bourgmestre est membre de droit (non inclus dans le nombre déterminé).

L'élection a lieu en séance publique, au scrutin secret et en un seul tour.

Chaque Conseiller reçoit trois bulletins de vote. Sur chaque bulletin, il ne peut être voté que pour un seul candidat-membre effectif; les suppléants de ces membres sont élus de plein droit dans l'ordre de présentation.

Monsieur le Bourgmestre doit être assisté dans les opérations du scrutin et du dépouillement par les deux conseillers communaux les moins âgés et non candidats au conseil de police, en l'occurrence :

Madame Elodie FALLY et Monsieur Louis RIFAUT

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN,
G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS,

D E C I D E :

Article 1er :

De prendre acte de la liste des candidats au conseil de police, à savoir :

Sont élus Membres effectifs du Conseil de Police	Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque Membre effectif élu mentionné ci-contre sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces Membres effectifs
DELIGNE Michel	MALOU Arnaud
DE VOS Alessia	
DIEU Sophie	CAUDRON Jérôme
LIVOLSI Vincenza	
PISTONE Gaëlle	GENARD Isabelle

Article 2 :

D'envoyer la présente délibération ainsi que le procès-verbal en deux exemplaires à la Députation Permanente.

La délibération requise est adoptée.

Conseil Communal – Date de la prochaine séance

Le Président informe l'assemblée que le prochain Conseil Communal se réunira le lundi 16 décembre 2024.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD,
M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN,
G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS,

La délibération requise est adoptée.

Discours des Autorités communales

1. Discours de Monsieur Arnaud MALOU, Chef de Groupe PS :

Mesdames Messieurs les Conseillers,
Chers Citoyens,

Comme il est étrange d'avoir remporté les élections. Et de les avoir perdues. Dans l'une des rares communes où le PS a progressé.

Comme il est étrange de devenir Bourgmestre quand on a perdu un siège et des voix de préférence. Pour rappel Be Frameries perd 1 siège et son candidat Bourgmestre Ecolo perd 52 voix de préférence.

Avec en face un PS avec plus de 5% et le plus gros score personnel tous partis confondus.

Je vous propose un petit calcul très facile et très rapide : Le Bourgmestre Ecolo réalise 900 voix, additionnons-les avec la 1^{ère} Echevine MR qui réalise 582 voix, ce qui nous fait 1482 voix de préférence !

Allez, je vous propose maintenant, si vous le voulez bien, d'ajouter les voix du futur Président du CPAS qui réalise 301 voix.

Nous arrivons ainsi au score de votre serviteur...

Un calcul très simple qui fait prendre conscience qu'il faut la moitié des membres du nouveau Collège Communal pour arriver à mon score personnel.

Il est toujours essentiel, dans une démocratie, de rester fidèle au principe que nous défendons, notamment en matière de participation citoyenne ; les élections, qui représentent le moment le plus fort de cette participation, traduisent la volonté des citoyens. Dès lors, il est important que nos choix politiques reflètent ce signal démocratique, car c'est ainsi que nous assurons la cohérence entre nos engagements et nos actions, et que nous renforçons la confiance envers les institutions.

Comme il est étrange d'avoir un excellent bilan, reconnu de tous.
Quand les partis de la future majorité nous ont au mieux suivis, au pire critiqués.

Comme il est étrange d'avoir pour seul programme de renverser le PS.
Quand nous avons de notre côté 120 objectifs ambitieux pour Frameries.

Comme il est étrange de prôner la participation citoyenne.
Quand la plus évidente et la plus importante participation est celle des élections, qui sont tout simplement bafouées et le choix des électeurs nié.

Comme il est étrange que cette situation ait été dictée depuis les arrière-boutiques de l'Avenue de la Toison d'or. Et liée malgré nous à ce qui s'est passé à Tournai.

Et pourtant, pour ma part, j'avais entendu le choix des électeurs, plaçant le PS en tête avec 13 sièges et Be Frameries en seconde position avec 8 sièges confortant une majorité possible qui rassemblerait 21 sièges sur 27 et représentant 80% de la population !

Mais le soir des élections, la tête de liste Ecolo a préféré fermer la porte à toute négociation qui lui aurait valu la perte du mayorat. Il a donc préféré sacrifier le choix clair des citoyens pour celui de son ambition personnelle !

Je me suis alors tourné vers le 3^e parti le MR qui progresse de 2 à 6 sièges et dont la majorité sort donc renforcées à la suite du scrutin. Majorité qui aurait rassemblé 19 sièges soit 70% citoyens. Mais le seul programme du MR était de mettre le PS dehors.

J'ai donc respecté au mieux le choix des citoyens dans les négociations mais je n'avais malheureusement pas toutes les cartes en mains et surtout des responsables avec un objectif commun : le respect du vote du 13 octobre !

Mesdames et Messieurs,

Il a fallu 6 ans aux partis qui ont perdu les élections mais qui vont vous diriger, pour retourner leurs vestes.

Il y a 6 ans, la tête de liste MR citait précisément lors de son discours d'installation, je cite « Le scrutin a révélé bien des surprises.

Be Frameries, bien que sa tête de liste se soit proclamée candidat Bourgmestre, ne remporte pas un nombre de siège suffisant lui permettant de représenter l'alternative promise.

Et à l'époque ils avaient 9 sièges, aujourd'hui ils en ont encore moins soit 8 sièges. A nouveau candidat Bourgmestre écologiste, son score personnel diminue !

Et donc aujourd'hui, il représenterait l'alternative promise ? J'ai donc du mal à comprendre...

Elle se réjouissait du programme ambitieux du PS et se félicitait de faire un choix responsable en s'alliant avec nous.

Il y a 6 ans, le candidat Bourgmestre Ecolo de Be Frameries avait déjà comme programme d'éjecter le PS mais n'en avait pas encore les moyens. A présent qu'il les a, nous constatons déjà qu'il ne met pas en application ce qu'il prônait, voici précisément ce qu'il disait lors de son discours d'installation, je cite « Nous avons d'ailleurs demandé pendant la campagne de réduire le nombre d'échevin d'une unité. Il est clair que les attributions des échevins sont déséquilibrées et que 2 échevinats auraient pu être fusionnés. (Je compte...) Ah beh non, rien n'a changé...
Le changement tant promis commence mal !

6 ans Mesdames, Messieurs. Et 2 de plus.

Pendant 8 ans j'ai eu l'honneur d'être votre échevin au sein du collège communal mené par notre Bourgmestre sortant Jean-Marc Dupont.

8 ans pendant lesquels j'ai eu la chance de travailler avec une équipe formidable avant tout au service des habitants de Frameries.

Nous pouvons être fiers de notre bilan !

Parce que notre objectif a toujours été le bien-être des gens.

- Quand on refait des kilomètres de trottoirs.
- Quand on rénove des quartiers entiers (Calmette, l'Agrappe, l'Eglise, le Culot,...)
- Quand on injecte 2 millions d'euros pour soutenir les citoyens et les secteurs touchés par le COVID.
- Quand on rénove de nombreuses voiries.
- Quand on a toujours l'intérêt essentiel d'aller chercher des subsides pour ne pas alourdir les finances communales.
- Quand on plante 300 arbres et que l'on développe le fleurissement de notre centre-ville et de nos quartiers.
- Quand on remet à l'emploi des centaines de personnes (en autre via le CPAS).
- Quand on convertit entièrement un site industriel (Doosan).
- Quand on injecte des dizaines de milliers d'euros dans nos commerces.
- Quand on sécurise les abords de toutes les écoles de l'entité, tous réseaux confondus.
- Quand on organise des rencontres citoyennes et des enquêtes publiques, qui ont réuni des centaines de personnes.
- Quand on lutte contre les dépôts sauvages et qu'on construit un Plan Local de Propreté avec les citoyens.
- Quand on crée des pistes cyclables et qu'on installe un maximum d'équipements PMR dans les lieux publics.
- Quand on crée et rénove 5 aires de jeux.
- Quand on soutient nos manifestations et nos clubs sportifs dont nous sommes si fiers.
- Quand on investit plus de 3 millions d'euros dans nos écoles.
- Quand on crée près de 50 logements publics...

Et la liste est encore longue.

Et tout ça avec une manne financière positive de 10 millions d'euros...

Je peux vous affirmer que notre action a avant tout été guidée pour le bien-être des gens !

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, même s'il s'agit d'une majorité de perdants, nous la respectons car c'est la démocratie, disons la répartition des sièges...
Mais nous ne pouvons pas accepter la méthode qui a été utilisée.

Frameries restera d'ailleurs tristement célèbre pour avoir été la commune où le PS a été rejeté dans l'opposition alors qu'il est en nette progression et reste le parti le plus fort avec presque un électeur sur 2 !

Malgré tout, nous n'avons pas l'habitude d'attaquer les personnes.
Contrairement à d'autres...

Quand il y aura lieu, nous attaquerons les dossiers.
Pour les faire avancer, pour le bien-être des habitants de Frameries.

Il y a ceux déjà en cours qui sont nos projets, je pense à la rénovation de notre club de football, au Parc en milieu urbain, au projet PADEL, à la rénovation de la rue Franklin Roosevelt, à la rénovation du chancre de la Grand-Place de Frameries où le marché public a été voté ou bien encore le Parc Communal de La Bouverie où les citoyens ont été associés et où l'auteur de projet a été désigné.

Et puis il y en a nos ambitions et nos projets pour Frameries et ses villages.
Ils s'articulent autour de nos quartiers, ils concernent notre environnement, notre sécurité, la propreté, la mobilité, le commerce et l'emploi. Le quotidien des Frameroises et des Framerisais (les crèches, les écoles, les homes, le logement, le CPAS) et nos engagements en faveur d'une commune connectée, sportive, conviviale et proche des gens.

Par exemple et très concrètement le réaménagement de la Place de Noirchain; la zone de loisirs dans le Bois de Colfontaine; la Place du Champ perdu, la création d'un nouvel espace de qualité autour de notre nouveau Centre Culturel l'Harmonie et la liste est encore longue, nous en avons listé 120 dans notre programme que nous défendrons car nous sommes le seul parti à avoir consulté les citoyens lors de l'élaboration de celui-ci !

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais remercier le travail des membres de l'administration.
Après tant d'années, nous nous connaissons et nous nous respectons.
Nous savons le travail formidable qu'ils effectuent au jour le jour en binôme avec le collège. (La plupart sont dans cette salle et vous pouvez les applaudir car ils le méritent vraiment !)

Je veux remercier mes collègues échevins qui n'ont pas démerité.
Je suis très fier des projets que nous avons menés avec le Collège. L'évolution de notre commune est résolument positive, car nous avons travaillé tous les jours à développer une action sociale forte; à préserver notre cadre de vie et notre environnement; à développer l'économie pour rendre Frameries plus attractive.

Je veux saluer les collègues conseillers communaux qui quittent le conseil.
Tous partis confondus.
Même si nous n'avons pas été d'accord sur tout, nous avons tous travaillé pour le bien de notre commune.

Je veux saluer enfin notre Bourgmestre sortant.
Qui a fait un travail extraordinaire pour Frameries pendant 18 ans.
Et qui peut sortir la tête haute : il a effectué sa mission avec savoir-faire, expertise et une extrême bienveillance à l'égard de tous. Merci pour tout Jean-Marc et permets-moi, au nom du groupe PS, de te remettre ce bouquet.

...

Ce bouquet de 13 roses rouges que nous te remettons aujourd'hui n'est pas un simple geste symbolique. Ces roses, éclatantes de leur rouge vif, représentent l'âme même du Parti socialiste : la lutte, l'espoir, et la solidarité. 13 roses, comme les 13 conseillers communaux PS, unis pour Frameries, unis pour porter vos voix et vos aspirations. Ce bouquet, c'est aussi un hommage aux batailles que nous avons menées ensemble pour plus de justice sociale et d'égalité. À l'image de ces roses, qui s'épanouissent malgré les vents contraires, c'est le rappel que nos luttes passées, comme celles à venir, sont nourries par cette même volonté de ne jamais abandonner. Comme les ouvriers de nos mines, qui, hier, ont forgé l'histoire de notre commune avec courage et détermination, nous continuerons à bâtir un avenir plus juste pour chaque habitant de Frameries. Ensemble, cultivons cet engagement, car c'est là, au cœur de notre action, que réside notre force.

Mesdames, Messieurs, et j'en termine.

Je souhaite un excellent travail à la nouvelle majorité.
Il ne s'agit pas pour nous de nous opposer systématiquement mais de mener une opposition forte mais surtout constructive.

Parce que Frameries et ses citoyens resteront notre priorité.

Nous serons particulièrement attentifs aux projets annoncés : un échevinat en moins; la piscine; le ramassage plus régulier des poubelles sans augmentation de la taxe immondices; la suppression de la zone bleue et l'instauration de la carte riverain, l'amélioration des engorgements de circulation au centre de la Commune ainsi la sécurisation plus importante des voiries régionales.

Au-delà de ces projets déjà connu puisque sans cesse répété, nous attendons impatiemment le programme de politique communal de ces 6 prochaines années !

Nous continuerons à travailler avec la majorité à l'éclosion des projets que nous avons initiés et dont Frameries a besoin.

Merci pour votre attention.

Votre dévoué d'hier, d'aujourd'hui et demain.

2. Discours de Madame Florence van HOUT, Cheffe de Groupe MR&Vous :

Mesdames et Messieurs

Chers concitoyens, en vos titres et qualités,

Le 13 octobre dernier, le résultat des urnes est sans appel : les libéraux sont les grands vainqueurs des élections sur Frameries ! MR & Vous a réalisé ce que le MR n'était jamais parvenu à faire. En triplant notre score et en passant de deux à six sièges, nous atteignons un résultat historique.

Nous devenons également les grands arbitres de la situation politique, avec à la clé un choix capital à poser pour les six prochaines années. Ceci n'est pas sans rappeler un autre choix difficile qui a dû être posé en son temps par celui qui m'a mis le pied à l'étrier en politique et dont je salue la présence parmi nous ce soit, Pierre FORTEZ.

Frameries se retrouve rapidement au centre d'une véritable tempête médiatique et tout un chacun sait désormais situer Frameries sur une carte !

Reconduire la majorité sortante aurait été une option sûre et confortable, s'appuyant sur une expérience positive de 12 ans. C'était le choix de raison.

Mais pour la première fois en ce qui me concerne, une alternative était possible, même si elle était numériquement fragile. C'était le choix politique.

Il nous est vite apparu que cette alternative devait être tentée tant elle correspondait à une attente de la majeure partie de nos électeurs, en demande de changement. C'est aussi cela la démocratie, avoir la possibilité de poser un choix. Dans sa grande sagesse, le législateur a voulu que ce choix soit possible et que le bourgmestre ne soit pas simplement celui qui a remporté le plus de voix, toute liste confondue, mais celui qui a fait le plus haut score sur la liste ayant remporté le plus de sièges et qui a signé un pacte de majorité.

N'en déplaise à certains, la politique est aussi affaire d'arithmétique et la nouvelle majorité sans le PS représente bien les votes de la majorité des citoyens de Frameries. A ce titre, elle doit être respectée. Frameries mérite aussi une opposition qui soit constructive plutôt que revancharde.

Je voulais remercier les Conseillers communaux sortants, toutes tendances confondues, pour leur investissement durant la mandature.

Je tenais à saluer le parcours, l'engagement pour sa commune et le travail accompli par celui qui quitte ce soir ses fonctions de Bourgmestre. Durant deux mandatures, le MR a pu prendre et occuper pleinement sa place au sein du Collège et la collaboration a été respectueuse. C'est essentiellement, grâce au climat bienveillant que Jean-Marc DUPONT a toujours su insuffler. La vision qu'il avait pour sa commune laissera son empreinte aux travers des multiples projets initiés sous son mayorat et dont certains vont seulement voir le jour. Cet investissement a été

précieux pour Frameries et le choix politique qui a été posé de ne pas renouveler l'alliance ne diminue en rien la qualité de sa contribution. Au-delà des questions politiques, il a toujours rempli son rôle avec cœur et c'est l'homme de cœur que je voulais aujourd'hui remercier pour ce qu'il a apporté à sa commune.

Quant au changement, il peut faire peur. Mais le soleil se lèvera toujours sur Frameries et aucun tsunami ne se déclenchera.

De notre point de vue, le changement s'implémente aussi et surtout par l'augmentation significative du nombre de représentants libéraux au Collège. Trois échevins au lieu d'un. L'augmentation au Collège intervient dans la même proportion que le nombre de sièges au Conseil. Nous pourrions donc en faire plus, beaucoup plus pour notre commune !

Nos priorités apparaissent au travers du choix des compétences scabinales et se résument en quatre axes :

- fermeté et rigueur dans la lutte contre les incivilités : nous ne pouvons continuer à laisser une minorité dégrader notre cadre de vie
- soutien à nos entreprises et commerces locaux, qui sont le moteur de notre économie et créateurs d'emplois : c'est dans notre ADN
- renforcement des services et du soutien aux familles via l'enseignement, l'extra-scolaire, l'Etat civil et le CPAS : dans la poursuite du travail entrepris par mes soins depuis deux mandatures, nous continuerons à développer les services aux citoyens
- promotion de l'épanouissement de chacun via le sport et le développement d'infrastructures sportives de qualité : avec le déploiement du bel outil encore insuffisamment exploité qu'est la Régie Communale Autonome.

Nous entrons dans une nouvelle ère et tout reste à prouver. Les défis pour les communes sont de plus en plus importants. La nouvelle majorité se devra d'explorer de nouvelles voies pour parvenir à réaliser ses objectifs. Elle devra faire preuve de détermination et de créativité.

Ce soir nous renouvelons notre engagement envers nos concitoyens et nous continuerons à défendre nos idées. Au nom de l'ensemble de mon équipe, puisque je peux aujourd'hui parler d'une équipe, nous nous engageons à donner toute notre énergie pour rendre à Frameries ses superlatifs.

3. Discours de Monsieur Emmanuel DISABATO, Bourgmestre :

Mesdames et Messieurs, chères amies, chers amis, Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités

Permettez-moi d'abord de remercier les élus sortants, tous partis confondus. Nous appartenons à des partis différents, mais il y a toujours eu une volonté commune de rendre service aux habitants de Frameries. Au nom du collège, au nom de tous les Framerisous, soyez remerciés pour votre investissement.

Permettez-moi aussi de souhaiter un bon mandat aux élus qui ont été désignés ce 14 octobre et auront à cœur de défendre les intérêts des habitants de Frameries. Je veux adresser un message particulier aux treize nouveaux élus qui siégeront désormais au conseil communal : soyez les bienvenus. Nous travaillerons, côte à côte, pour améliorer le quotidien des habitantes et des habitants. Je tiens aussi à souligner le fait que en 2018, nous avions un tiers de femmes au conseil communal et que, grâce aux différents partis, nous sommes maintenant presque arrivés à la parité avec 12 femmes sur 27 !

Je tiens également à remercier le Bourgmestre sortant, Jean-Marc Dupont, pour ses années de mayorat. Nous nous sommes affrontés, parfois durement, mais je veux le remercier particulièrement pour son investissement. Vous avez des qualités humaines indéniables et je vous remercie pour ça. Merci également aux trois plus anciens mandataires qui ont décidé de ne plus se représenter, à savoir Didier Draux, Philippe Debaisieux et Fabian Urbain. Merci enfin aux membres sortants du collège pour leur travail.

Je pourrais répondre à l'opposition point par point mais j'ai plutôt envie de parler de Frameries et de ses habitants parce que la politique se meurt de trop se regarder le nombril.

Frameries n'appartient à aucun parti et à aucune personne et en l'occurrence, pas à moi non plus. Frameries appartient à ses habitants, à ses acteurs, à ceux qui en ont écrit l'histoire. Je pense particulièrement à des gens comme Salvatore, de la Flamme, à Gérard Mengal, à Marc Ghisoland et aux nombreuses personnes qui nous ont malheureusement quittés ces dernières années. Je pense aussi à tous ceux qui, au niveau culturel, font rayonner Frameries : Lionel Lhote, baryton qui exerce à l'opéra royal de Wallonie ; Bruno Robbe, célèbre lithographe ; Rosario Amadéo, comédien et acteur ; Daphné Cornez, metteuse en scène renommée qui a notamment réalisé le spectacle d'ouverture de la coupe du monde de football au Brésil en 2018 ; Norbert Ghisoland, photographe décédé, exposé aux États-Unis, au Japon ou à Paris. Je pense aussi aux nombreux dirigeants sportifs qui s'investissent au quotidien sans compter et qui permettent à Frameries de disposer d'un tissu sportif que beaucoup nous envie. Sans oublier ceux qui œuvrent bénévolement pour des associations soutenant les plus défavorisés et ceux que la vie a malmenés.

Merci à toutes ces personnes qui, aux côtés des habitants, font aussi vivre Frameries.

Les politiques ont le devoir d'ouvrir les yeux sur ce qui ne va pas et peut être amélioré. Qu'il s'agisse de la santé, du chômage, de la pauvreté ou de l'activité économique, les indicateurs sont au rouge par rapport à la moyenne nationale ou wallonne et avec la majorité Be Frameries et MR & Vous, nous voulons retrousser nos manches et changer cette situation.

Les défis sont nombreux et j'en liste quelques-uns :

La participation citoyenne : nous voulons consulter un maximum les citoyens avec, en ligne de mire, l'intérêt général. Les citoyens sont les experts de leur quartier ! Nous souhaitons impliquer les citoyennes et citoyens dans la gestion de la

commune. Une méthode de consultation sera donc développée dans les prochains mois pour permettre à tout un chacun de faire part de son point de vue s'il le désire.

L'enseignement et l'accueil extrascolaire : l'avenir, notre futur, ce sont nos jeunes. Nous voulons qu'ils soient plus épanouis et désirons soutenir les parents dans leur travail, parfois difficile, d'éducation.

La sécurité : pour bien vivre, il faut se sentir en sécurité. Nous souhaitons renforcer la sécurité, permettre davantage d'interaction avec les agents de quartiers qui réalisent un travail important mais trop peu visible. Nous investirons aussi dans la relation avec les quatre autres communes qui composent la zone de Police Borraine pour faire face, ensemble, aux problèmes, et permettre à chaque citoyenne et citoyen de bien vivre dans sa commune.

Le redéploiement économique et commercial : nous disposons de bon nombre d'entreprises et également de terrains où en accueillir de nouvelles. Nous devons bien sûr être attentifs à veiller à l'harmonie entre le cadre de vie et celles-ci, mais nous souhaitons travailler à créer des emplois. Nous voulons également soutenir nos commerçants. Ils sont un des indicateurs de la santé de notre commune et nous souhaitons les aider à se développer, attirer de nouveaux commerces, même si cette période est difficile et que de plus en plus de centres-villes de nos régions se vident au profit des centres commerciaux. Nous serons à vos côtés, indépendants et commerçants.

La propreté et un meilleur environnement : la propreté est un gros point noir de Frameries et bien évidemment, la commune doit pouvoir compter sur le respect des citoyens. Dans ce domaine, nous ne tolérerons plus les incivilités et nous mènerons une politique de tolérance zéro. Parallèlement à cela, nous souhaitons embellir Frameries, rendre les habitants fiers de leur commune, de leur village, de leur quartier. Un meilleur environnement et un meilleur cadre de vie seront une boussole pour notre majorité.

Le sport et la culture : je l'ai dit en début de discours, nous regorgeons de talents à Frameries dans ces deux domaines et nous les soutiendrons de toutes nos forces. Notre volonté est d'appuyer les initiatives qui permettront de faire rayonner Frameries en mettant en valeur nos incroyables talents, mais aussi en soutenant les dirigeants de nos clubs sportifs qui s'investissent très souvent bénévolement pour former nos jeunes.

La politique sociale : nous nous devons d'aider, des plus jeunes aux plus âgés, ceux qui ont le plus de mal à vivre. Nous mènerons une politique de soutien aux publics les plus fragiles en amplifiant la politique d'accompagnement à la mise à l'emploi.

Permettez-moi de terminer mon discours sur un accent plus personnel :

Après 18 années passées comme conseiller communal dans l'opposition – j'ai même été tout seul dans l'opposition pendant quelques années –, c'est pour moi un honneur et un privilège de prendre désormais les rênes de la commune. Je tiens à remercier mon groupe, et particulièrement Catherine Fonck, qui ont permis le début de cette belle aventure.

Cette histoire que nous écrivons ensemble est importante pour moi, car je suis un enfant du Borinage. Je suis né à l'hôpital de Frameries, d'un papa venu d'Italie et d'une maman qui a grandi ici. J'ai vécu une partie de ma vie à Tertre mais comme une grande partie de ma famille vivait ici, à Frameries, j'y ai passé les week-ends de mon enfance, chez ma tante Titine à qui je dédie aussi ce discours. Ouvrier en chef aux forges de Clabecq, mon père, comme beaucoup de nos, de vos parents, a travaillé d'arrache-pied pour donner un avenir meilleur à ses enfants. Il n'a jamais compté ses heures et a forgé sa réussite à la sueur de son front, avec le soutien de ma mère, sans relâche à nos côtés. C'est grâce à tous les gens comme eux, ces anonymes de l'histoire de notre commune et du Borinage, que nous vivons en paix et dans une commune avec une âme et un cœur chaleureux. J'ai travaillé de nombreuses années comme livreur de pizzas, au Marco Polo et j'ai pu, là aussi, constater la chaleur dégagée par les habitants de Frameries : toujours un mot gentil, un signe d'encouragement ; même ceux qui ne disposaient pas de grand-chose avaient le cœur sur la main. C'est ça aussi, l'esprit de Frameries.

Mesdames et Messieurs, comme le disait le grand-père de Peter Parker dans le film de *Spiderman*, un grand pouvoir implique de grandes responsabilités. Je mesure la charge que représente cette fonction de Bourgmestre et comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je veux être le Bourgmestre de toutes et tous avec, comme uniques couleurs, le noir et l'or. Je m'y engage en mettant toute mon énergie pour vous permettre d'être fiers d'habiter une si belle commune.

Je terminerai en remerciant l'ensemble des services communaux qui ont permis cette séance d'installation car sans eux, rien ne serait possible. Les politiques apparaissent dans les médias, ce sont eux qui sont sur le devant de la scène mais nous ne sommes rien sans tous ceux qui travaillent avec nous et rendent possible notre travail ! Qu'ils soient ici largement remerciés !

Vive les Framerisous, Vive Frameries !

Par le Conseil :
La Directrice Générale,

Le Président,

V. FERREIRA RODRIGUES

JM. DUPONT